

ATTESTATION DE CONFORMITE.

Prévention des pertes de granulés plastiques industriels

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES

2 rue Pierre et Marie CURIE 01110 BELLIGNAT, France

SGS ICS, organisme certificateur indépendant, atteste que la société susmentionnée a été auditée et évaluée conforme aux exigences du :

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Date de l'audit : 8 juillet 2024.

Délivrée le : 30 septembre 2024.

Editée le : 4 décembre 2024.

Le Directeur Certification

SGSICS 29 Avenue Aristide Briand 94111 ARCUEIL Cedex

Tél.: 01 41 24 87 75 Fax: 01 73 01 71 29

Ce document comporte 1 page(s)

SGS ICS France 29, avenue Aristide Briand 94111 ARCUEIL Cedex Téléphone I +33 01 41 24 86 54

NB cette attestation reste la propriété de SGS ICS. Elle doit lui être restituée en cas de retrait. La présente attestation ne porte que sur les champ et pénmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatératement, in altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la tégislation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la tégislation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire tétérence aux interventions de SGS tCS et à cette attestation que dans le respect des principes de ciarré et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation.